



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Assemblée Générale du CIBE Rapport moral (14 juin 2012)

Créé au premier semestre 2006, le CIBE a désormais 6 ans. Au cours de ces six années, des événements ont marqué le paysage énergétique international et hexagonal. On a ainsi assisté à un doublement du prix du baril de pétrole, avec toutefois des fluctuations à la hausse et à la baisse. La tendance haussière dominante se répercute sur le prix des combustibles fossiles : celui du fioul domestique a atteint près de 1 € le litre début 2012 et les tarifs régulés du gaz naturel ont connu une forte accélération depuis trois ans. Paradoxalement, les prix du gaz sur le marché « non régulé » demeurent extrêmement bas, en raison de l'exploitation des gaz de schiste en Amérique du Nord et de la réorientation de l'offre moyenne orientale vers l'Europe. On ignore toutefois si cette situation se maintiendra, car l'Allemagne et d'autres pays européens qui ont fait le choix de l'arrêt du nucléaire vont recourir de façon accrue, au moins pendant une décennie, à des centrales thermoélectriques au charbon et au gaz.

Au-delà de ces données énergétiques qui accélèrent ou à l'inverse entravent les décisions d'investissement alternatives, l'émergence du bois énergie est favorisée ou contrariée par plusieurs facteurs :

- La volonté affirmée de l'Union Européenne et des Etats membres de favoriser les énergies renouvelables, notamment en France les renouvelables thermiques comme le bois énergie, depuis le Grenelle de l'Environnement, avec la mise en place du Fonds Chaleur doté de moyens financiers significatifs.
- Une crise financière qui n'en finit pas de se dénouer et voit le secteur bancaire adopter une attitude extrêmement timorée, pour ne pas dire plus, lorsqu'il s'agit d'accompagner des projets portés par des collectivités ou leurs opérateurs.

Avec des moyens encore trop modestes mais en croissance (le nombre des adhérents a été multiplié par 3 depuis l'assemblée générale constitutive), le CIBE a passé au crible et s'est efforcé de faire tomber les freins qui retardent et parfois bloquent la concrétisation des chaufferies bois et des réseaux de chaleur associés, de même que les installations dans l'habitat/tertiaire et l'industrie.



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Rappelons brièvement quelques points sur lesquels ont porté les travaux de nos commissions :

- **Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles**

Les professions de la forêt et du bois, dont les débouchés demeurent constitués principalement par le bois d'œuvre et le bois d'industrie, étaient mal préparés à ce marché de l'énergie, à ses contraintes techniques particulières, avec des acteurs économiques nouveaux dont les exigences contractuelles et tarifaires sont fortes, mais à mettre en relation avec des engagements d'investissement et d'exploitation de long terme.

Le CIBE a effectué un tour de France de neuf régions (qui sera poursuivi) et animé des réunions de concertation avec les professionnels de l'amont de la filière en fonction de la spécificité de chaque territoire.

Le CIBE a par ailleurs clarifié et caractérisé les biocombustibles ligneux en cinq catégories et contribué à établir un suivi régulier de leur prix en liaison avec la FNB (dans le cadre de l'enquête CEEB).

Une importante réflexion a été engagée également autour de la problématique de la valorisation des bois de rebut dans la perspective d'une sortie du « statut de déchet ».

- **Retour d'expérience de conception, construction et exploitation**

Le chauffage collectif et industriel n'est pas (plus) une filière émergente et expérimentale. Cependant, le retour du terrain est indispensable pour améliorer la conception des ouvrages, le dimensionnement des équipements, les pratiques d'installation et d'exploitation, autrement dit pour aboutir à des opérations optimisées aux plans technique, économique...

Beaucoup de questions ont été abordées : du génie civil à la valorisation des cendres, avec en 2011/2012 un travail approfondi sur le traitement des fumées (poussières, oxyde d'azote...), en lien avec la réglementation ICPE en cours d'évolution. Nos travaux ont été communiqués non seulement à l'ADEME qui les cofinance mais également aux services du Ministère (DGEC) en charge de la préparation du futur arrêté PIC.

- **Stratégie de développement et promotion de la chaleur au bois dans l'habitat, le tertiaire, les réseaux de chaleur et l'industrie**

Le développement futur du bois énergie suppose une bonne connaissance des installations en place ou en construction.

C'est l'objet de l'enquête effectuée par le SNCU à laquelle le CIBE est associé pour la partie bois énergie et du recensement des chaufferies bois et réseaux, effectué par les adhérents du CIBE pour connaître l'état du parc en temps réel.



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

De même, le CIBE s'emploie à essayer de connaître l'avancement des projets dans le secteur industriel avec ou sans cogénération, que ceux-ci bénéficient du fonds chaleur (BCIAT) ou des modalités de soutien à la production d'électricité (CRE ou arrêté tarifaire). Dans ce dernier domaine, reconnaissons que nous avons une visibilité toute relative et que nous aurions besoin d'une position plus coopérative des pouvoirs publics en charge de ces dossiers pour constater et analyser ce qui s'est passé au cours des dernières années, y compris les échecs, afin de ne pas les reproduire à l'avenir.

- **Montage de projets aux plans administratif, financier et fiscal**

Le bois énergie est souvent à la confluence des décisions des collectivités (études, marchés publics, délégations de service public...) et des acteurs économiques. Les relations contractuelles et le processus de mise en œuvre d'une opération, de l'étude à son exploitation, ne sont pas simples.

Le CIBE a pointé les obstacles qu'il faudrait lever (complexité administrative) et les outils qu'il faudrait mettre à disposition des collectivités pour faciliter et accélérer le processus qui va de l'intention initiale du maître d'ouvrage à la livraison de la chaleur à l'utilisateur final. Le chauffage collectif au bois n'est plus très éloigné de la compétitivité par rapport aux solutions en place, sous réserve d'aides publiques à l'investissement encore nécessaires (ou d'une fiscalité qui viendrait renchérir les énergies fossiles et fissiles). Le facteur économique n'est pas toutefois (contrairement à une opinion encore répandue) le seul ni parfois le principal point d'achoppement des intervenants publics et de leurs partenaires qui doivent se mouvoir dans un maquis de textes hétéroclites et parfois contradictoires.

- **Information, communication**

Les solutions que nous avançons, de mieux en mieux connues, ne sont pas encore banalisées dans certaines régions ou certains milieux. La centaine d'animateurs bois énergie financée par l'ADEME et les collectivités territoriales, regroupés au sein d'une commission spécifique du CIBE, joue un rôle essentiel en la matière, mais ces structures ne maillent pas l'ensemble du territoire et nous nous efforçons de combler les « dents creuses ».

Le CIBE s'emploie à répondre aux demandes d'information qui lui sont faites par ses adhérents et au-delà. Nos canaux d'information sont notre site Internet, la lettre trimestrielle, Les Cahiers du Bois International publiés 4 fois par an en liaison avec Biomasse Normandie, notre colloque annuel organisé chaque fois dans une ville différente, les séminaires en région sur l'approvisionnement et les réseaux de chaleur au bois.



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Chers collègues, nous mesurons à la fois le chemin parcouru, grâce au travail de l'équipe permanente, à l'engagement des adhérents bénévoles et au soutien de l'ADEME, que je tiens tous à remercier. Cependant, beaucoup reste à faire. Nous n'en sommes sans doute qu'à la moitié du parcours pour que le bois énergie, notamment sa déclinaison collective et industrielle, devienne une solution énergétique aussi reconnue et acceptée que le sont ses concurrentes solidement établies.

Dans les années qui viennent, les tâches qui nous attendent peuvent être résumées selon le triptyque suivant :

- **Mieux structurer encore l'approvisionnement**, autrement dit confirmer une offre de biocombustibles en quantité, en qualité et en prix, de nature à rassurer tous les maîtres d'ouvrage et les usagers, en se gardant des risques de conflit d'usage avec les autres utilisateurs de biomasse ligneuse.
- **Aller vers une filière d'excellence énergétique et environnementale**, en liaison avec nos collègues européens, ce qui suppose de :
 - Rechercher systématiquement l'efficacité maximale (particulièrement pour ce qui touche à la cogénération qui doit présenter des rendements électriques et thermiques cumulés élevés, conformément aux directives européennes)
 - Minimiser les impacts sur l'environnement au niveau du prélèvement sur les ressources comme sur les sites de production/distribution d'énergie.
- **Contribuer à l'évolution des textes législatifs et réglementaires** pour que les collectivités et les acteurs du marché puissent agir dans un cadre juridique sécurisé et avec une bonne visibilité sur le long terme. À cet égard, il faudra convaincre les pouvoirs publics de mettre en œuvre une nouvelle loi sur la chaleur (la dernière date de 1980) qui traiterait notamment des questions aussi essentielles que la pérennisation des soutiens publics, la mutualisation de la maîtrise d'ouvrage pour les petites collectivités, un fonds de garantie des risques pour les opérateurs et peut-être de péréquation tarifaire (relative) pour les usagers.

Ces questions devront être abordées dans le cadre du débat sur l'environnement et l'énergie que Mme BRICQ, Ministre de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie, a récemment évoqué et envisage de lancer à la rentrée 2012. C'est le cahier des charges qu'il me revient de transmettre au futur Président et au nouveau Conseil d'Administration qui auront la responsabilité d'animer le CIBE au cours des trois prochaines années, en privilégiant le service aux adhérents, en veillant à conforter le caractère interprofessionnel de notre réseau et à maintenir l'équilibre entre les métiers de l'amont et de l'aval, qui font la force de notre association, mais demeure toujours en filigrane un point de fragilité.

Je vous remercie de votre attention.

Serge DEFAYE
Président du CIBE
14 juin 2012